

**FORMATION****FEEBat T6 : Le jeu des acteurs et la vie du projet**

DATES DE FORMATION :

**26 janvier 2026 ( Classe virtuelle )**

**4 février 2026 ( En salle )**

**Formation en présentiel :**

École nationale supérieure d'architecture de Nancy—2 Rue Bastien-Lepage,  
54000 Nancy

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

**OBJECTIFS professionnels**

Identifier, s'approprier et mettre en œuvre des compétences relationnelles (« softskills »), organisationnelles et de pilotage tout au long de la chronologie du projet de rénovation énergétique.

**RESUME**

Vous souhaitez partager avec vos étudiants la dimension humaine et les principales postures de l'architecte tout au long de la vie du projet ? Vous souhaitez mieux appréhender la valeur ajoutée d'un pilote de projet de rénovation énergétique, au-delà de ses connaissances techniques, savoir-faire, et expériences ?

Ce module propose des techniques pour apprendre à gérer les interactions avec les professionnels et les relations avec les non-professionnels. Vous aborderez en particulier les enjeux suivants : comprendre et se faire comprendre des parties prenantes, rassembler les différents acteurs autour d'un projet partagé, piloter et manager en temps réel l'engagement de chacun, constater et arbitrer au service de solutions réalisables et assumées, impliquer les occupants et gestionnaires dans l'usage du bâtiment rénové, évaluer la réussite du projet et en tirer des enseignements.

**INTERVENANT**

**Françoise CHAUDRILLIER** | Spécialiste de l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments.

**Public**

Tout personnel enseignant dans une École Nationale Supérieure d'Architecture et paysage.

**Pré-requis :**

Pas de pré requis nécessaire pour suivre cette formation.

**Durée****1,5 journées :**

26/01/2026 – Classe virtuelle à distance de 12h-13h.

26/01/2026 - 04/02/2026 – E-learning de 2 heures à suivre en autonomie.

04/02/2026 – en présentiel de 9h à 17h30.

**Modalités de suivi et d'appréciation**

Emargement par demi-journée.  
Attestations de présence et de fin de formation. Validation des acquis par QCM.

**Date limite d'inscription–Contact**

**09/01/2026**

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88

**En complément :**

Accès à une bibliothèque de ressources pédagogiques dédiées : 15 heures d'activités libres de droits à déployer avec les étudiants.

- Approche par compétences : Adopter une posture d'écoute et témoigner d'une capacité à la reformulation pour instaurer un dialogue constructif avec les différents partenaires. Intégrer et retranscrire les attentes de ses interlocuteurs au sein de la conception d'un projet éco-responsable
- Ressources pédagogiques à adapter librement : Guides d'animation de séquences pédagogiques, Kit pour animer des jeux de rôles : construction d'un compromis et arbitrage de conflits. Modules e-learning et vidéos...Bibliographie et accès aux ressources gratuites publiées par Ademe, AQC...

**PEDAGOGIE**

- Quiz.
- Jeux de rôles.
- Études de cas.
- Brainstorming.
- Parcours e-learning à suivre à son rythme.

**Note de satisfaction des sessions précédentes**

Première session

**Organisme de formation**

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE -  
62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014  
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 44540438754 auprès  
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z  
- Association loi du 1er juillet 1901

**Coût de la formation****Inscription gratuite dans la limite des places disponibles**

*Le suivi de cette formation est valorisable dans le cadre de l'obligation déontologique de formation des architectes inscrits au tableau de l'ordre des architectes*

*Repas pris en charge par l'école d'architecture.*

**Contact, informations et référent PSH :**

**Envirobat Grand Est- ARCAD LQE**  
**Chrystèle BORDEAU |** 03-83-31-09-88  
formations@envirobatgrandest.fr  
www.envirobatgrandest.fr

**Contact référent ENSAN pour toutes questions internes à l'école d'architecture :**

**ENSA de Nancy**  
**Jean-Renaud BISCARAT |**  
03-89-30-81-20 rh@nancy.archi.fr



# Le jeu des acteurs et la vie du projet

● Se lancer				26/01/2026	Dynamique de groupe	Ecoute active	Préparation du parcours e-learning
● Se lancer				1 heure	de 12h à 13h		
Ce module se déroule en classe virtuelle.							
● Acquérir et conforter ses connaissances				2 heures			
Parcours e-learning personnalisé à suivre en autonomie.							
● Tester ses connaissances				04/02/2026	Test de positionnement	Parcours personnalisé	
● Tester ses connaissances				1 jour	de 9h à 17h30		
Ce module se déroule en 4 ateliers en salle.							
Atelier 1 Construire un compromis acceptable et accepté				Atelier 2 Gérer les aléas du chantier	Atelier 3 Résoudre un problème durant le chantier	Atelier 4 Arbitrer les conflits	
objectif				objectif	objectif	objectif	
- Jeu de rôles pour rassembler les différents acteurs autour d'un projet partagé et construire un compromis.				- A partir d'un micro cas, identifier quand prendre des initiatives, concerter d'autres acteurs ou se mettre en retrait.	- Analyser un problème majeur durant le chantier, à parti d'une étude de cas, et appliquer une méthodologie de résolution de problèmes.	- Jeu de rôles pour arbitrer des situations de désaccord et de non-conformité en phase de réflexion.	
Atelier 1 Construire un compromis acceptable et accepté				objectif	objectif	objectif	
objectif				- Piloter et manager en temps réel l'engagement de chocun.	- Présenter le test de positionnement.	- Mesurer la réussite d'un projet.	
● Appliquer et enseigner				Approche par compétences	Ressources pédagogiques à adapter librement		
● Appliquer et enseigner				15 heures d'activités			
Accessible via la plateforme Ressources*							
exemples							
- Adopter une posture d'écoute et témoigner d'une capacité à la reformulation pour instaurer un dialogue constructif avec les différents porteurs.							
- Intégrer et retrancrire les attentes de ses interlocuteurs au sein de la conception d'un projet éco-responsable.							
exemples							
- Guides d'animation de séquences pédagogiques, Kit pour animer des jeux de rôles:							
- Construction d'un compromis et arbitrage de conflits.							
- Modules e-learning et vidéos...							
- Bibliographies et accès aux ressources gratuites publiées par Ademe, AOC...							

## FICHE D'INSCRIPTION FORMATION

### FEEBat T6: Le jeu des acteurs et la vie du projet

#### ORGANISME

Raison sociale : .....

Adresse complète : .....

CP..... Ville.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Activité : ....Ne pas remplir      Effectifs : ....Ne pas remplir

N° Siret : ....Ne pas remplir

OPCO (Opérateur de compétence) : ....Ne pas remplir

#### PARTICIPANT

Civilité : ..... Nom : .....

Prénom : ..... Téléphone : .....

Qualification / Fonction dans l'entreprise : .....

Courriel au sein de l'organisme : .....

Régime alimentaire spécifique : .....

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1(aucun) à 10(expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00€	0,00 €	0,00 €

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Un contrat de formation sera établi après inscription.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

#### Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

### 2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est - ARCAD LQE](http://Envirobat Grand Est - ARCAD LQE) - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST".

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

#### **Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE**

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

### 3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

### 4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est - ARCAD LQE s'entend assujetti à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

### 5- Délais de rétractation :

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit au cours de la formation, consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

#### **Conditions spécifiques formation PRO-PAILLE :**

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit en cours de formation, consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 6- Report - Absence - Annulation

#### 6-1 : Du fait d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

#### 6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

#### Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation. En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

### 7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV le 23/12/2024 - CD

